

Note les dates et lieux proposés

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement volontaire de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Nom : Prénom : Commune :

Concernant la périodicité et la ponctualité

- ⇒ J'arrive à l'heure au point de rendez vous défini en amont. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ⇒ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps de l'action et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu.
- ⇒ Les chantiers citoyens argent de poche se déroulent pendant les vacances scolaires. Un chantier = 3h00

Concernant les recommandations sanitaire et suivant mon état de santé

- ⇒ Je m'engage à venir muni d'un masque
- ⇒ Je m'engage à respecter les distances avec mes collègues
- ⇒ Je m'engage à effectuer les gestes simples pour préserver ma santé et celle de mon entourage

Concernant la réalisation des chantiers

- ⇒ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec un **équipement adapté** à la nature des chantiers et à la météo : **vieux habits, gants de travail, chaussures fermées, pantalon...**
- ⇒ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers** (travaux). En conséquence les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers.

- ⇒ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ⇒ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ⇒ Je reste poli avec mon entourage : c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres jeunes qui travaillent avec moi sur le chantier.
- ⇒ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ⇒ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, je range le matériel à la fin du chantier.

Indemnisation du chantier

- ⇒ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 euros par chantier de 3h. Le jeune participant au chantier sera indemnisé à la fin du dernier chantier par période de vacances. La **remise du chèque se fera à réception du CV mis à jour et après avoir suivi un atelier CV par an (si le service de la MIJ le préconise).**

En cas d'annulation du chantier

- ⇒ Dans l'hypothèse où des circonstances particulières conduiraient à annuler les chantiers prévus ayant été à l'origine du présent contrat, l'organisateur s'engage à me placer en priorité sur un autre chantier.

Concernant la réalisation des chantiers

- ⇒ L'organisateur s'engage à faire suivre les chantiers par une animatrice de la Maison des Initiatives Jeunesse. Les chantiers sont limités à 5 jeunes. Les chantiers seront encadrés par une personne maîtrisant le projet : agent communal ou intercommunal, élu, animateur jeunesse,....

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ⇒ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « chantier citoyen argent de poche ».
- ⇒ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

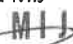
J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à , le

M. Prodhomme T.
Président de la MIJ

Le participant

Le représentant légal
du participant



AV. CHARLES DE GAULLE
53120 GORRON
06 72 37 08 35